VILLE DE Brest

VILLE DE BREST

LE BUDGET

@ Franck Bétermin

Quelle stratégie budgétaire pour 2023 ?

- **STABILISER LA FISCALITÉ**
  La baisse de 1,0 % des taux de fiscalité de la ville de Brest permet de compenser l'augmentation des taux votée par la métropole.
- **CONFORTER LE NIVEAU ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**
  Les dépenses de fonctionnement progresseront de 4,5 %.
- **SOUTENIR L'EFFORT D'INVESTISSEMENT**
  Dans un contexte de tensions sur les coûts d'opération et les conditions de financement, les dépenses d'investissement seront en hausse et budgétées à hauteur de 33,1 M€.
- **CONSERVER UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUFFISANTE**
  Pour réaliser les investissements programmés et piloter le recours à l'emprunt.
- **GARANTIR UN NIVEAU DE DETTE SOUTENABLE**
  Pour préserver la solvabilité financière de la ville et sa capacité à investir durablement.

La répartition du budget 2023

Cette répartition peut évoluer d'une année à l'autre en fonction des programmes d'investissement inscrits au budget.

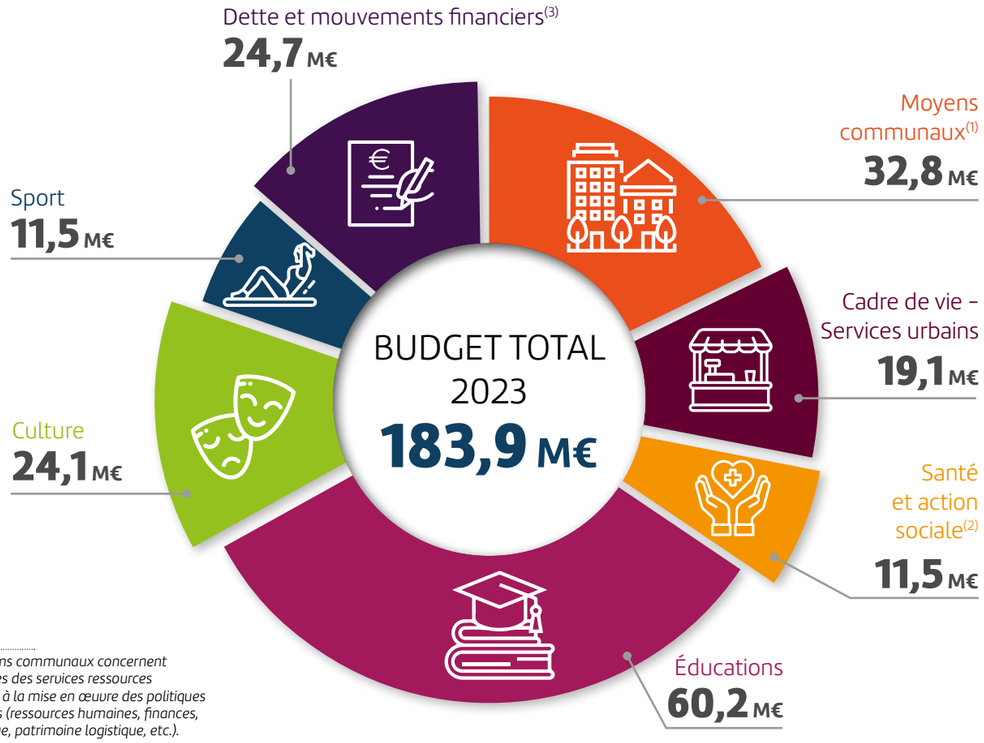

(1) *Les moyens communaux concernent les dépenses des services ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques municipales (ressources humaines, finances, informatique, patrimoine logistique, etc.).*

(2) *Hors budget propre du CCAS.*

(3) *Il s'agit principalement du remboursement de la dette et de la compensation des compétences transférées à Brest métropole.*

Quels seront les principaux investissements de la ville de Brest en 2023 ?

7,8 M€

ÉDUCATIONS :

- Reconstruction du groupe scolaire Kerisbian : **2 808 000 €**
- Rénovation de la maison des associations de Pen Ar Créac'h : **1305 000 €**
- Maintenance et optimisation énergétique des bâtiments éducatifs : **1200 000 €**
- Crèche centre-ville : **460 000 €**

8,1 M€

CULTURE

- Déménagement du Fourneau aux Capucins : **6 866 000 €**
- Travaux dans divers équipements culturels : **737 000 €**

3,1 M€

SPORT

- Travaux dans les stades et gymnases : **1600 000 €**
- Travaux au stade Francis Le Blé : **333 457 €**

Budget d'investissement 2023 : 33,1 M€*

** Se rajoutent à cette répartition, les crédits consacrés aux mouvements financiers (0,7 M€). Il s'agit principalement de la fraction de compensation des compétences transférées à Brest métropole imputée en investissement.*

3,4 M€

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

- Restructuration des locaux du Centre Communal d'Action Sociale : **567 000 €**
- Travaux dans les établissements d'action sociale et de santé : **445 000 €**

6,1 M€

CADRE DE VIE – SERVICES URBAINS

- Halles Saint-Louis : **2 350 000 €**
- Renforcement de la protection des bâtiments de la ville de Brest : **950 000 €**
- Travaux, périls et maintenance : **739 093 €**
- Budget participatif : **612 250 €**

3,9 M€

MOYENS COMMUNAUX

- Équipement en informatique : **896 000 €**
- Travaux dans divers bâtiments municipaux : **885 000 €**
- Travaux à l'Hôtel de Ville : **600 000 €**
- Travaux sur les édifices cultuels : **481 000 €**

Vue d'ensemble du budget de la ville

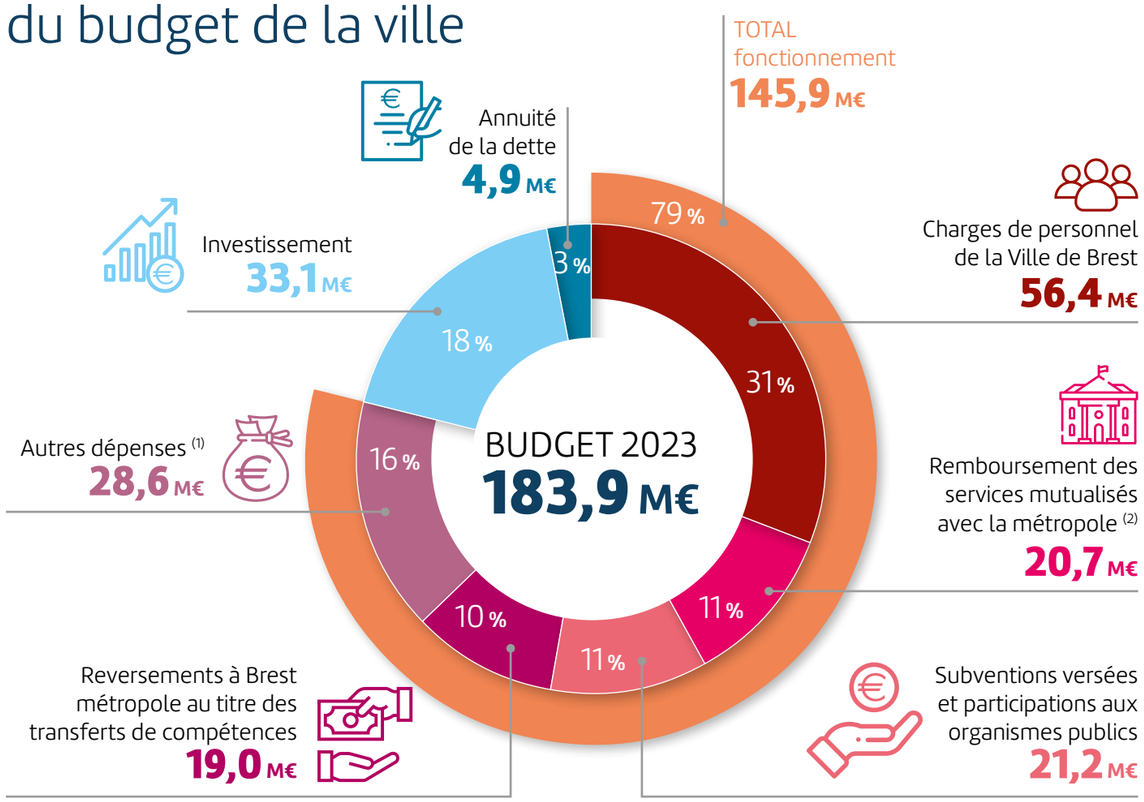

(1) Ex : énergie, fluides, prestations de services, entretien courant des bâtiments...

(2) Ex : ressources humaines, finances, informatique...

Le budget de la ville de Brest pour 2023 s'élève à 183,9 M€.

Il est constitué d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** correspond aux dépenses et recettes courantes de la ville de Brest. En dépenses, il s'agit des frais de personnel, des subventions versées, des dépenses d'énergie et de fluides, des prestations de services, etc. En recettes, il s'agit des recettes fiscales, des dotations versées par l'État, des tarifs acquittés par les usagers des services publics, etc.
- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT** regroupe les dépenses ayant vocation à préserver, accroître et/ou améliorer le patrimoine de la collectivité, notamment les opérations de constructions de nouveaux équipements et les programmes de conservation du patrimoine existant.
- **L'ANNUITÉ DE LA DETTE** correspond au remboursement de la dette comprenant les intérêts et le capital des emprunts pour l'année en cours.

À quoi sont consacrées les dépenses inscrites au budget 2023

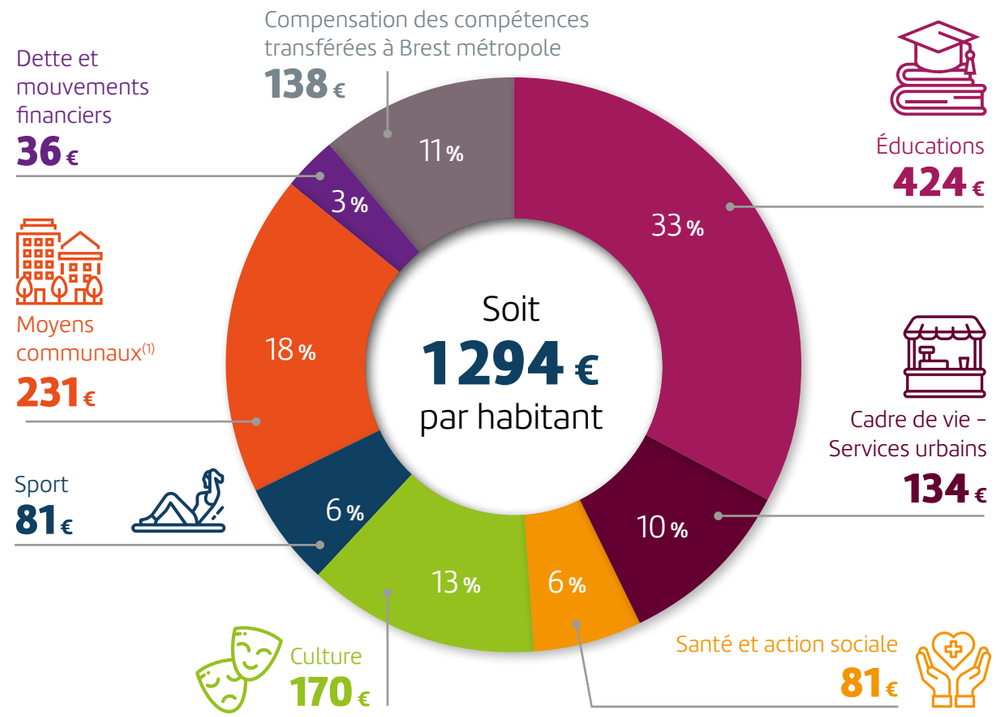

(1) Les moyens de la ville concernent les dépenses des services ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques municipales (ressources humaines, finances, informatique patrimoine, logistique, etc.).

Comment évolue l'endettement de la ville de Brest ?

BREST SE SITUE PARMI LES VILLES QUI ONT UNE BONNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT, ce qui lui permet de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements.

LA DETTE EN € PAR HABITANT AU 1ER JANVIER

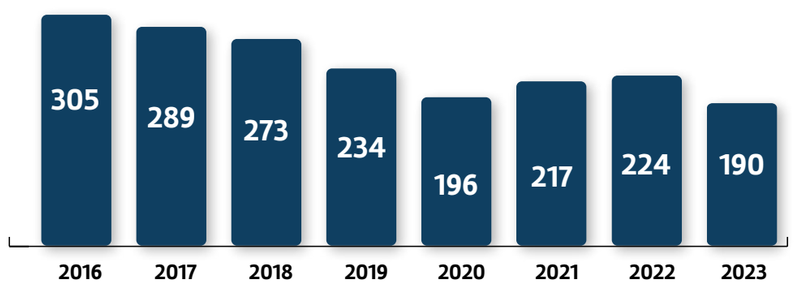

D'où viennent les recettes
inscrites au budget 2023 de la ville de Brest ?

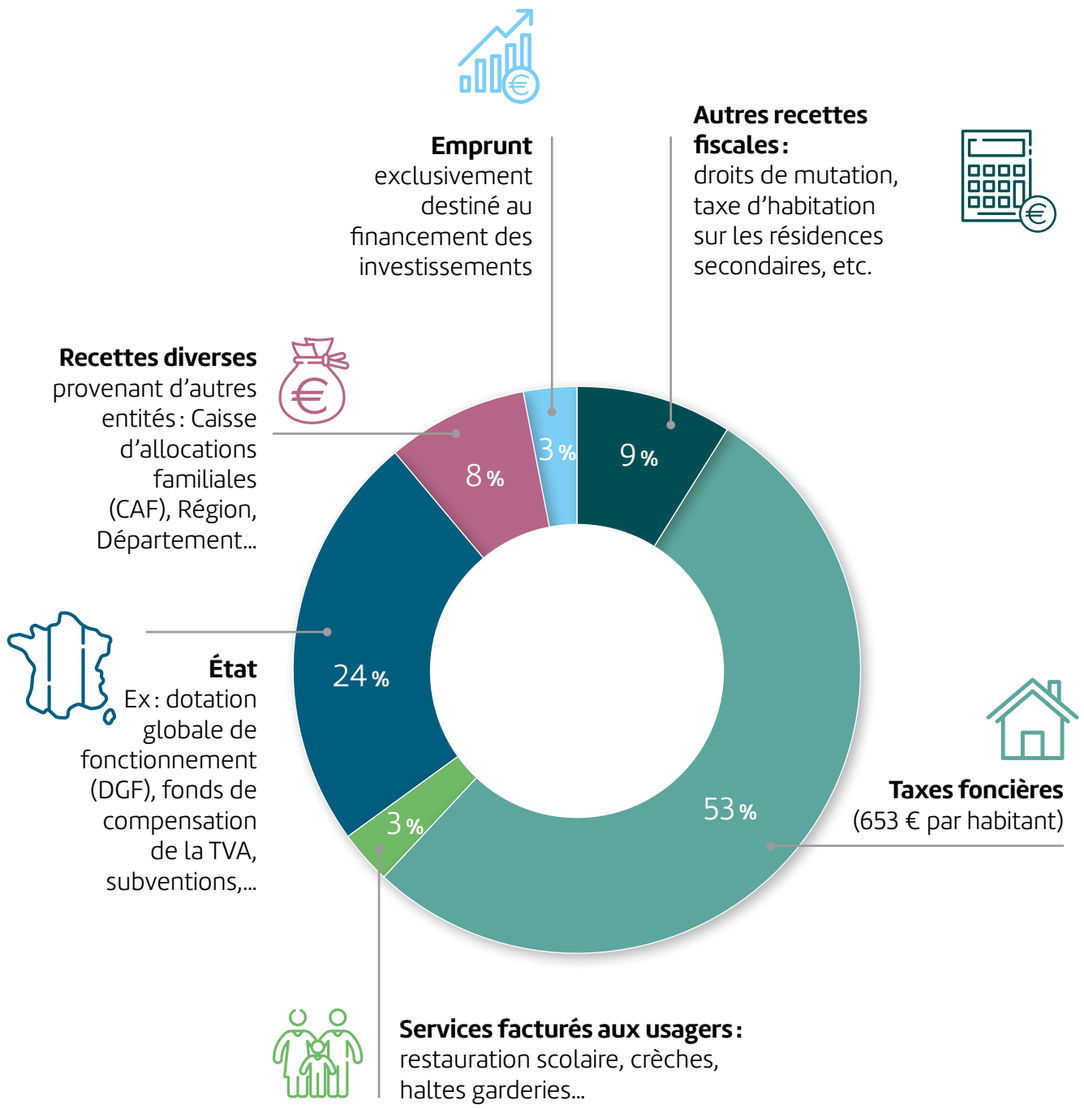

Quelle fiscalité pour 2023 ?

Le produit fiscal perçu par la ville de Brest correspond principalement aux ressources issues des taxes foncières.

La répartition des recettes
issues de la fiscalité au budget 2023

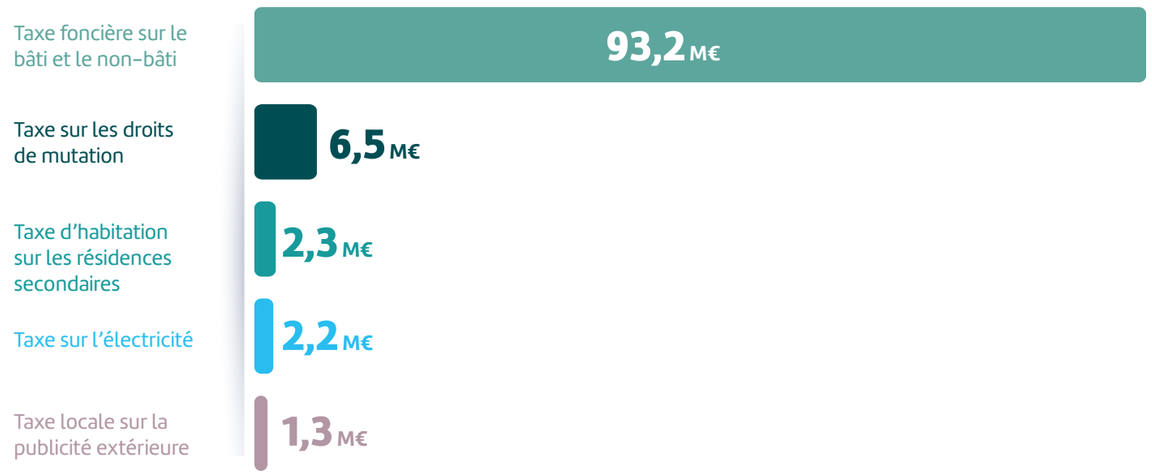

Les taux des impôts locaux votés par la ville de Brest seront diminués de 1,0 % afin de compenser l'augmentation des taux votés par la métropole.

Pour les taxes foncières, la contribution fiscale de chaque ménage à la ville de Brest est égale à la valeur locative du logement fixée par l'État, multipliée par les nouveaux taux votés par le conseil municipal :

- Pour le foncier bâti : 39,84 % en 2023 contre 40,24 % en 2022 ;
- Pour le foncier non bâti : 34,93 % en 2023 contre 35,28 % en 2022.

L'actualisation forfaitaire de la valeur locative du logement a lieu chaque année en fonction de l'inflation constatée au mois de novembre de l'année précédente. Pour 2023, cette actualisation sera de 7,1 %.

CHIFFRES CLÉS

142 110
habitants
(population totale, INSEE 2023)

75 403
résidences principales

49,51 km²
de superficie

15 598
logements sociaux
(donnée 2019)

75 355
ménages

LA VILLE DE BREST

est divisée en sept grands quartiers possédant chacun une mairie de quartier et un maire adjoint.

Soutien aux associations, Solidarités, Médiathèques, Crèches, Sports, Culture, Écoles, Halles et Marchés, Proximité et Médiation... la ville déploie tous les jours des services pour améliorer votre quotidien. Certaines autres compétences (transports, aménagement urbain, développement économique ...) et les moyens de leur gestion sont transférés par les communes membres à Brest métropole, afin d'agir ensemble pour un meilleur service à la population et un aménagement plus harmonieux du territoire. Chaque début d'année, un budget est voté par les élus en conseil municipal pour mettre en œuvre ces services et engager les actions à venir.

Pour plus d'informations sur les budgets de la ville de Brest et de la métropole, rendez-vous sur brest.fr

Hôtel de ville – 2, rue Frézier – CS 63834 – 29238 Brest Cedex 2
+33 (0)2 98 00 80 80 – contact@mairie-brest.fr

Direction de la communication et du marketing territorial – Brest métropole et ville – février 2023 / Crédits photo : Mathieu Le Gall – Graphisme : . . bigbang.fr

VILLE DE Brest